



District de Maine et Loire de Football

COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL N° 1 – SAISON 2020/2021

Réunion du :	07/09/2020
Présidence :	RIBRAULT Guy
Présents :	AUGEREAU Jean-Baptiste, BARLIER Cyril, BELLARD Jean-Michel, COIFFARD Albert, DEVID Serge, DOGUET Richard, GASTINEAU Jack, HAMARD Jacques, LEROY Pierre, MERLET Xavier, PAQUEREAU Gérard, SALMON Éric et SARRAZIN Fabrice
Excusés :	CORNEC Sébastien, CHARBONNIER Jacques, FOUCHER Philippe, LANDEAU Geneviève, MANCEAU Fabienne, PERROT Michel

1. Informations du Président

- **Opération week-end à Clairefontaine**

Le Président informe du report de l'opération « Week-end à Clairefontaine » prévue les 19/20 septembre.

- **Service civique**

Guy RIBRAULT a reçu Morgan AUDOUIN, candidat à la mission de service civique proposée par le District.

Il fait un retour sur l'entretien et les missions envisagées.
Le CODIR valide cette candidature.

2. Situation sanitaire – Covid-19

- **Echanges sur cette période de rentrée dans les conditions particulières liées à la situation sanitaire**

- Les situations particulières de clubs sont évoquées.
- Cyril BARLIER, Président de la CD Arbitrage, fait part des difficultés liées à cette situation.
Il indique par ailleurs les importants dysfonctionnements (désignations notamment) dus au nouveau logiciel de gestion des compétitions.
- Guy RIBRAULT informe de la tenue d'une réunion (en visioconférence) des présidents de Ligue et Districts jeudi 10/09. Un communiqué commun devrait être adressé à tous les clubs.

- **Référents COVID du District**

Le Bureau, lors de sa réunion du 25 août, a désigné Pierre LEROY (Médecin) et Cyril BARLIER Référents COVID du District.
Delphine ROBERT les accompagnera sur le plan administratif

- **Protocole interne District 49 (Cyril BARLIER et Pierre LEROY)**

- Cyril BARLIER et Pierre LEROY présentent le protocole interne mis en place concernant l'utilisation des locaux du District. Le CODIR valide ce protocole.

- o Proposition d'achat de gel hydroalcoolique (pompe doseuse) + produit désinfectant et lingettes papier, notamment pour les réunions et formations sur le terrain.

3. AG électorale du District

Une réunion préparatoire est prévue mardi 8 septembre à 14 h 00 à Longuenée en Anjou. Jack GASTINEAU, Jean-Baptiste AUGEREAU et notre prestataire Damien CHEVE participeront.

A ce jour, étant donné la capacité de la salle, la tenue de l'AG est confirmée.

Le pointage sera assuré par les membres de la CD Sportive et Règlementaire.

Le Powerpoint sera réalisé par Jack GASTINEAU.

Le rétroplanning est donné à chaque membre. Les membres de la CSOE vont également être informés.

4. Vie du District

4.1 Appel principal / Appel incident

Le Comité de Direction donne tout pouvoir, à compter de ce jour, au Président du District de Maine et Loire de Football, ou en son absence au Vice-président Délégué du District de Maine et Loire de Football, pour agir en appel, appel disciplinaire ou dans le cadre de toute procédure prévue par les statuts et règlements de la Fédération Française de Football, notamment au titre IV (article 187) et à l'annexe 2 des règlements généraux de la Ligue de Football des Pays de la Loire.

Le Président précise qu'un appel du Comité de Direction donne la possibilité à la Commission d'Appel d'aggraver les sanctions. En effet, lorsque l'appel est saisi par un licencié ou par un club, la sanction contestée ne peut pas être aggravée.

L'appel principal remet en cause l'intégralité de la décision de première instance.

L'appel incident est lié à celui de l'appelant et peut donc être limité à une partie des sanctions de la 1ère instance.

4.2 Instruction des dossiers disciplinaires

Le CODIR désigne Audrey FOSSE pour la conduite des dossiers de la C.D.D. mis à l'instruction.

Jack GASTINEAU est désigné comme suppléant.

4.3 Point Financier

Gérard PAQUEREAU présente la situation financière du District telle qu'elle sera étudiée par le commissaire aux comptes mercredi 9 septembre. Le bilan sera adressé à chacun des clubs avec la convocation à l'AG.

4.4 Challenge Esprit Clubs

Unanimement, le bien-fondé de cette action est confirmé. Il y a peut-être cependant lieu de reconsidérer la mise en œuvre.

Il est décidé de différer la reconduction après l'élection du nouveau comité de direction.

4.5 Point Evolution réseau et téléphonie

Jean-Baptiste AUGEREAU fait un point sur l'avancement du dossier.

4.6 Mouvement des commissions

Le CODIR prend connaissance des nouvelles candidatures reçues.
Le Président fait un point sur les RV effectués avec les candidats.
Un tableau mis à jour sera envoyé aux membres du CODIR.

4.7 Examen des modifications règlementaires

Le CODIR valide les règlements actualisés pour la saison 2020-2021.

4.8 Opération FFF « Club Lieu de Vie »

Le CODIR désigne le (les) club(s) de Maine et Loire qui sera proposé à la Ligue.

4.9 Calendrier des réunions de CODIR et Bureau

Le CODIR fixe, sur proposition de Jack GASTINEAU, les dates de réunion de Bureau et CODIR d'ici la fin de la mandature.

4.10 Portail Bleu

Cyril BARLIER fait état des problèmes rencontrés.

5. Validations diverses

- **Championnat Seniors**

Le CODIR valide les règles d'accession et de rétrogradation proposées par la CDSR.

- **Ententes**

- Le Bureau valide la demande d'entente entre les clubs de Trélazé Eglantine et La Daguenière Bohalle ES pour la catégorie Vétérans, soit 2 équipes :

- E/Trélazé Eglant-Dag 6
- E/Trélazé Eglant-Dag 7

- Le Bureau valide la demande d'entente entre les clubs de Vernantes Vernoi AS et Parçay la Pellerine US pour la catégorie Seniors D5 : E/Vernantes-Parçay 3

- Le Bureau prend note et valide la demande de suppression d'entente entre les clubs de Morannes ES et Daumeray AJAX (Seniors D5) en raison des effectifs devenus finalement suffisants dans chacun des clubs.

6. Courriers

Murs Erigné ASI – 03.09.2020

Le CODIR prend connaissance du courriel de M. BEDOUINEAU Sébastien, Président du

3/4

club de Murs Erigné ASI, concernant une demande d'entente avec le GJ St Melaine-Juigné, en catégorie U15. Il s'avère que le GJ St Melaine-Juigné a déjà utilisé son quota d'ententes autorisées dans le cadre de la convention du groupement de jeunes.

Le CODIR décide toutefois d'accorder une dérogation pour permettre l'entente entre les équipes U15 2 de ce club et de ce GJ.

☒ **BERNARD Joachim, Service juridique FFF, 07.09.2020**

Le CODIR prend connaissance du courriel de M. BERNARD Joachim

☒ **Baugé EA Baugeois, 03.09.2020**

Le CODIR prend connaissance du courrier de demande de dérogation, cosigné de M. DESBOURDES Benjamin, Responsable Technique Jeunes et Mme BRILLANT Julie, Responsable Jeunes Féminines du club de Baugé EA Baugeois.

Le CODIR décide de refuser cette demande.

☒ **Ville des Sables d'Olonne, 26.08.2020**

Le CODIR prend connaissance du courrier adressé au District pour information.

☒ **Cholet FC, 26.08.2020**

Le CODIR prend connaissance du courriel du Président, concernant l'appellation du club.

Le CODIR valide l'appellation Cholet FC Choletais qui permettra de mieux le distinguer du club Cholet FC 2020.

Prochaines réunions :

☞ *Bureau : Mardi 22 septembre*

☞ *Comité de Direction : Lundi 12 octobre*

Le Président	Le Secrétaire de séance
M. RIBRAULT Guy	M. GASTINEAU Jack

